

# Une nouvelle vision de la pauvreté au Québec

*Simon Langlois*

*L'auteur est professeur au département de sociologie de l'Université Laval.*

La mesure de la pauvreté a été l'objet de vifs débats sur la place publique depuis des années, au point où il était devenu difficile d'y voir clair. Ce n'est plus le cas. Une nouvelle mesure de la faiblesse du revenu basée sur un panier de consommation – la MPC – vient d'être élaborée par le ministère fédéral du Développement des ressources humaines, après consultation des provinces, des experts et des groupes populaires. La nouvelle mesure MPC s'ajoute à d'autres indicateurs disponibles mais elle caractérise mieux que ces derniers le phénomène même de la pauvreté.

Selon la nouvelle mesure, une famille et les individus qui la composent seront considérés comme étant pauvres si le revenu familial ne leur permet pas d'acheter un panier de biens et services défini comme un minimum pour assurer leur bien-être dans la collectivité qui est la leur. Cette mesure nouvelle ne représente pas un seuil officiel aux fins d'admissibilité aux programmes d'aide publique, mais elle vise plutôt à définir sociologiquement une situation de faiblesse du revenu caractérisant la pauvreté.

Deux éléments nouveaux sont pris en compte : le pouvoir d'achat de la famille tel que mesuré par le revenu disponible dont elle dispose et le coût de la vie dans la collectivité, car il en coûte plus cher pour vivre à Toronto ou à Montréal que dans une petite ville. La mesure prend donc en considération deux critiques importantes qui ont été faites des indicateurs jusque-là disponibles.

L'indicateur MPC propose une façon originale de caractériser le revenu disponible des familles comme référence en enlevant non seulement les impôts et autres contributions, mais aussi en enlevant d'autres éléments comme les pensions alimentaires, les cotisations syndicales ou les régimes de retraite, considérés comme des prélèvements obligatoires. Le revenu disponible devient alors celui qu'on peut librement dépenser une fois ses obligations payées. Le nouvel indica-

teur corrige donc de manière originale une erreur souvent faite de prendre le revenu brut comme indicateur de la situation des ménages.

Mais comment définir le contenu du panier de base nécessaire à la vie quotidienne? C'était là la question la plus difficile à résoudre dans ce type d'approche, qui a réussi à éviter le piège de ne considérer que les dépenses qui assurent la simple survie physique comme c'était le cas de la mesure élaborée par C. Sarlo pour le Fraser Institute il y a quelques années. L'approche MPC

prend en considération quatre types de dépenses : nourriture, vêtements et chaussures, logement, transports, autres (meubles, téléphone, loisirs, etc.) et elle est plus généreuse dans le choix des éléments que ne l'était le Fraser Institute.

L'organisme fédéral a ensuite estimé quel était le coût de ces dépenses de base. Par exemple, on considère le coût d'achat et d'entre-

tien d'une Chevrolet Cavalier quatre portes de cinq ans dans le panier. On inclut aussi des sorties au cinéma, la location de cassettes vidéo, etc. Le coût du panier minimum de vêtements a été déterminé avec la collaboration de personnes à faible revenu. Bref, la mesure peut être considérée comme étant relativement généreuse, bien qu'on puisse toujours la critiquer. Mais on ne peut pas prétendre qu'elle fixe les besoins minimums à un niveau trop bas. Elle fixe plutôt un minimum raisonnable, basé sur des études de diététique et de sociologie économique ainsi que sur la consultation élargie de divers groupes impliqués dans la lutte contre la pauvreté. Il est prévu d'en revoir le contenu dans quelques années pour tenir compte du changement dans la richesse collective et partant, pour ajuster à la hausse la définition du bien-être minimum s'il y a lieu.

## AU QUÉBEC

La nouvelle mesure de la faiblesse du revenu donne une image nouvelle du phénomène de la pauvreté. Selon celle-ci, le Québec est loin de détenir le record du taux de pauvreté au Canada, car il se situe plutôt au second rang avec 11,9% de personnes pauvres, contre 11% en Ontario. Ce nouveau taux est par ailleurs beaucoup



*Simon Langlois*

plus élevé dans les Maritimes et dans l'Ouest par rapport à l'ancien SFR. Il grimpe même à 20 % en Colombie-britannique. Le Québec est donc bien loin de Terre-Neuve...

Le récent rapport de Ressources humaines Canada analyse aussi l'ampleur du faible revenu, c'est-à-dire l'écart entre le revenu disponible des ménages sous le seuil MPC et le seuil lui-même (voir la 4<sup>e</sup> colonne du tableau). Les ménages pauvres peuvent avoir en effet des revenus beaucoup plus faibles que le seuil de pauvreté. Autrement dit, plus cet écart est grand, plus l'intensité de la pauvreté est grande. Cette fois encore, la situation du Québec est meilleure que celle de l'ensemble du Canada. L'ampleur de la faiblesse du revenu est même moins forte au Québec qu'en Ontario. Rappelons enfin que cet indicateur sera utile dans les prochaines années afin de suivre les progrès ou les reculs dans la situation relative des ménages pauvres. C'est à ce dernier qu'il faudra désormais se référer pour caractériser le phénomène de la pauvreté, et non plus au seuil de Statistique Canada.

### **BAISSE MANIPULÉE?**

Les groupes anti-pauvreté ont maintes fois exprimé la crainte que l'État ne manipule les mesures pour faire artificiellement baisser les taux de pauvreté. La mesure MPC ne mérite pas cette critique, car elle corrige des indicateurs biaisés ou imparfaits ce qui est différent. Loin de manipuler à la baisse la pauvreté, la nouvelle mesure montre au contraire que celle-ci augmente dans tout le Canada par rapport à la mesure existante (le SFR après impôt). Ainsi, elle augmente en Ontario (de 9 à 11 %) mais elle baisse au Québec comme on l'a vu plus haut, ce qui illustre bien que les mesures antérieures donnaient une image alarmiste de la situation au Québec tout en sous-estimant la pauvreté ailleurs au Canada, à cause notamment des différences dans le coût de la vie et des interventions contre la

pauvreté qui sont différentes d'une province à l'autre.

### **QUI SONT LES PAUVRES?**

L'avantage de la nouvelle mesure permet aussi d'étudier les caractéristiques des pauvres au Québec. Qui sont-ils? La nouvelle mesure montre que la pauvreté est peu présente chez les personnes âgées de 65 ans et plus (2,8 % des personnes seulement), qui bénéficient de programmes de soutien du revenu qui les placent au-dessus du seuil calculé. Ce résultat est beaucoup moins alarmiste que ne le donnent à penser les autres indicateurs pour les personnes âgées.

### **La mesure MPC caractérise mieux le phénomène même de la pauvreté**

Par ailleurs, le taux de pauvreté reste plus élevé qu'en moyenne chez les jeunes, ce qui confirme une fois de plus que la situation relative des jeunes ménages s'est détériorée ces dernières années. L'indicateur MPC montre qu'il mesure bien la réalité du faible revenu, car il concorde avec d'autres études sur la position des jeunes ménages dans notre société par rapport aux générations précédentes.

Enfin l'étude indique que l'incidence de la pauvreté est plus forte chez les personnes vivant seules et chez les familles monoparentales, deux observations connues. Par définition, ces deux types de ménages doivent défrayer avec un seul revenu, le plus souvent assez faible par ailleurs, ce qu'il en coûte pour vivre.

### **PLUS DE MÉNAGES PAUVRES**

La proportion de ménages pauvres est plus élevée que la proportion de personnes pauvres. Au Canada, 15,5 % des ménages sont à faible revenu et cette part est de 14,6 % au Québec. Cela tient au fait qu'il y a de plus en plus de petits ménages dans notre société, surtout formés de personnes seules et de fa-

milles monoparentales, qui ne peuvent donc pas partager les dépenses avec d'autres. Le taux de faible revenu est en effet beaucoup plus bas dans les couples (autour de 7-8 %) mais il monte à plus du quart dans les autres ménages.

Cette donnée s'explique par une sorte de paradoxe. Lorsque les revenus personnels et l'aide de l'État s'améliorent sur une longue période, cela permet à plus de gens de vivre seuls ou dans de vivre dans de plus petits ménages, ce qui contribue à gonfler la proportion de ménages à faible revenu. Par exemple, lorsque les revenus des étudiants se bonifient, ceux-ci vont plus facilement pouvoir se mettre en ménage, et donc faire augmenter la proportion de ménages à faible revenu car les étudiants ne sont pas riches on le sait. La crise actuelle du logement s'explique en partie par la hausse de la création de ménages bien plus que par l'augmentation de la population totale qui est peu importante.

Plusieurs observateurs ont critiqué l'État Providence ces dernières années au Québec. Je crois qu'on a exagéré l'ampleur de son désengagement en confondant parfois réorganisation et coupures de services. On a aussi noirci l'ampleur du phénomène de la pauvreté au Québec sur la base de statistiques erronées ou imprécises. Or, l'examen des données avant et après impôts montre que la redistribution des revenus fonctionne. Bien sûr, rien n'est parfait. La proportion de personnes pauvres reste fort élevée (11,9 %), plus importante que dans les pays scandinaves par exemple. Et l'écart entre le coût du panier de consommation, qui sert de base au calcul de la nouvelle mesure, et les montants de l'aide sociale est grand, comme l'ont souligné les lobbies anti-pauvreté. Mais les études techniques montrent que l'État peut agir pour changer les choses. C'est là un message rassurant qui va à contre-courant du pessimisme ambiant sur l'avenir de l'État Providence, et qui envoie un signal clair à ceux qui paient des impôts élevés que ceux-ci contribuent à combattre la pauvreté.



ARCHIVES LE SOLEIL

*L'incidence de la pauvreté est plus forte chez les personnes vivant seules et chez les familles monoparentales.*

**INDICATEURS DE PAUVRETÉ ET DE FAIBLESSE DU REVENU PAR PROVINCE EN 2000**

	MPC	SFR (après impôt)	MFR (mesure internationale)	Ampleur du faible revenu
Terre-Neuve	23,4	13,0	19,2	0,280
Île-du-Prince-Édouard	14,6	7,9	12,5	0,286
Nouvelle-Écosse	16,1	10,4	14,4	0,284
Nouveau-Brunswick	13,8	8,8	12,5	0,315
Québec	11,9	13,6	13,1	0,297
Ontario	11,0	9,0	8,7	0,311
Manitoba	13,0	12,6	13,6	0,318
Saskatchewan	13,9	9,3	13,6	0,313
Alberta	11,9	10,1	9,5	0,330
Colombie-Britannique	20,0	12,4	12,1	0,318
<b>CANADA</b>	<b>13,1</b>	<b>10,9</b>	<b>11,1</b>	<b>0,309</b>

MPC: Mesure du faible revenu (pauvreté) selon le panier de consommation;  
 SFR: Seuil de faible revenu (après impôt) de Statistique Canada;  
 MFR: Mesure de faible revenu, soit la proportion des ménages qui ont moins que la moitié de la médiane du revenu disponible par unité.

TABLEAU : LE SOLEIL